

ASSURER UNE RÉGLEMENTATION CONCURRENTIELLE

Rapport annuel
Exercice financier 2025–2026



TABLE DES MATIÈRES

3	Message de notre ministre
4	Message de notre directrice générale
5	Assurer une réglementation concurrentielle
6	<i>Charte des principes directeurs de la réglementation des premiers ministres : résumé</i>
7	Évaluation du nombre d'exigences réglementaires
9	Obtenir le point de vue des entreprises : <i>Formulaire de commentaires sur la bureaucratie</i>
10	Aperçu des résultats
11	Évaluation des répercussions sur les entreprises : Tour d'horizon de l'année
13	Navigateurs d'affaires : Tour d'horizon de l'année
14	Communiquez avec nous

Qu'est-ce que le fardeau réglementaire?

Le fardeau réglementaire désigne le temps et les coûts exigés des entreprises pour se conformer à la réglementation, à la législation, aux politiques, aux procédures ou aux pratiques. Il peut également englober le temps consacré aux formalités administratives et aux inspections, ou aux services gouvernementaux et processus internes qui, lorsqu'ils changent, ont une incidence sur l'entreprise. Le fardeau réglementaire comprend les dépenses, les droits et le temps consacré à la conformité, y compris la recherche d'information, la demande et l'obtention de l'autorisation auprès du gouvernement d'exploiter leur entreprise (permis, licences et attestations). L'imposition, le salaire minimum et les dépenses gouvernementales sont exclus.

Qu'est-ce que la bureaucratie?

Puisqu'une réglementation, sous une forme ou une autre, sera toujours nécessaire, *Assurer une réglementation concurrentielle* vise à garantir que la réglementation ne devient pas excessive ou inutilement lourde. La bureaucratie désigne le fardeau excessif imposé par la réglementation et les processus qui peuvent avoir une incidence sur le coût des activités commerciales. De telles obligations font en sorte qu'il est difficile pour les entreprises de se conformer aux exigences ou d'accéder aux programmes ou aux services.

MESSAGE DE NOTRE MINISTRE

En ma qualité de ministre responsable d'Opportunités NB (ONB) ainsi que du Développement économique et des Petites entreprises, j'ai le plaisir de vous présenter la plus récente édition du rapport annuel *Assurer une réglementation concurrentielle*.

Soutenir la croissance, l'innovation et la compétitivité à long terme des entreprises de l'ensemble du Nouveau-Brunswick constitue une priorité essentielle de notre gouvernement. Nous avons pris des mesures importantes pour alléger le fardeau réglementaire, éliminer les obstacles au commerce interprovincial et améliorer l'environnement des affaires; toutefois, nous sommes conscients que nous n'en sommes qu'aux débuts de la mise en place des bases nécessaires pour atteindre nos objectifs. Ce rapport fait état à la fois des progrès réalisés et des domaines dans lesquels des efforts supplémentaires sont nécessaires.

Au cours du dernier exercice financier, nous avons obtenu des résultats concrets. Grâce à des outils tels que le service de navigateurs d'affaires d'ONB et le processus d'évaluation des répercussions sur les activités, nous avons réussi à alléger le fardeau réglementaire, facilitant ainsi le parcours des entreprises du Nouveau-Brunswick. Lancé l'année dernière, le *Formulaire de commentaires sur la bureaucratie* d'ONB permet aux entreprises de faire part directement au gouvernement des difficultés réglementaires auxquelles elles sont confrontées. Cette rétroaction renforce notre capacité à soutenir les entreprises, car elle nous permet d'être à l'écoute de leurs préoccupations et d'y répondre.

Les efforts visant à alléger le fardeau réglementaire sont d'autant plus efficaces lorsqu'ils sont cohérents, mesurables et transparents, et nous nous efforçons d'apporter des améliorations sur tous ces fronts. Grâce au soutien de l'initiative de réforme et de modernisation du gouvernement du GNB et du Bureau de la croissance du Nouveau-Brunswick, nous renforçons la coordination au sein du gouvernement pour réduire les obstacles, améliorer les processus et mesurer les résultats.

Dans un contexte mondial marqué par des perturbations des marchés et des pressions commerciales en constante évolution, il est plus important que jamais de demeurer concentrés sur la création de conditions propices à la réussite des entreprises. Réduire les obstacles et solliciter des commentaires auprès des entreprises contribue à créer un environnement propice à la collaboration économique et à la résilience.



L'honorable Luke Randall
Ministre responsable d'Opportunités NB
Ministre responsable du Développement
économique et des Petites Entreprises

Je tiens à remercier ONB de son professionnalisme et de sa détermination dans la réalisation de ce travail essentiel. Grâce à des outils novateurs, à des partenariats et à un engagement sans faille envers l'écoute, ONB continue d'obtenir des résultats significatifs. En collaboration avec nos partenaires du gouvernement et du milieu des affaires, je suis optimiste quant à nos efforts communs visant à renforcer la compétitivité économique du Nouveau-Brunswick.



Traci Simmons
Directrice générale
Opportunités NB

MESSAGE DE NOTRE DIRECTRICE GÉNÉRALE

ONB reste résolument engagée à réduire les obstacles auxquels les entreprises du Nouveau-Brunswick font face en tissant des liens solides avec le milieu des affaires et en collaborant avec ses partenaires gouvernementaux. L'initiative *Assurer une réglementation concurrentielle* nous permet de poursuivre notre promotion d'un cadre réglementaire moderne et efficace qui favorise la croissance des entreprises, l'innovation et la prospérité économique.

Au cours de la dernière année, ONB a pris des mesures pour réduire davantage le fardeau réglementaire et créer des gains d'efficacité en aidant les entreprises à surmonter les défis et en évaluant les possibilités d'amélioration. Les efforts d'ONB continuent de jouer un rôle déterminant dans l'obtention de résultats mesurables, et nous sommes fiers du travail que nous avons accompli pour contribuer à simplifier le contexte réglementaire de la province.

Le succès du Nouveau-Brunswick témoigne de la souplesse et de la collaboration entre les dirigeants des secteurs public et privé. Ces partenariats sont au cœur de nos activités à ONB et nous permettent de progresser vers notre vision d'une province plus compétitive et riche en possibilités.

Nous avons hâte de poursuivre ce travail important et d'obtenir les résultats qui font du Nouveau-Brunswick un endroit dynamique et propice à la croissance et à la réussite des entreprises.

A handwritten signature in black ink, reading "Traci Simmons". The signature is fluid and cursive, with a large loop for the 'S'.



ASSURER UNE RÉGLEMENTATION CONCURRENTIELLE

Le respect de la réglementation gouvernementale peut représenter une forme importante de fardeau réglementaire. La réduction de ce fardeau permet aux chefs d'entreprise de gagner du temps et de l'argent.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'efforce continuellement de créer un environnement réglementaire plus concurrentiel qui soutient la croissance économique et l'innovation. L'initiative *Assurer une réglementation concurrentielle*, dirigée par ONB, vise à alléger le fardeau réglementaire au Nouveau-Brunswick. Elle applique les principes de la *Charte des principes directeurs de la réglementation des premiers ministres*, visant à garantir que la réglementation ait le moins d'incidence possible sur les entreprises tout en atteignant l'objectif de la réglementation.

Ce rapport présente les projets réalisés dans le cadre de l'initiative *Assurer une réglementation concurrentielle* au cours de l'exercice 2025–2026. Cette année, une diminution du fardeau réglementaire a été observée lors de l'évaluation des répercussions sur les entreprises ([voir page 11](#)), l'évaluation du nombre total des exigences réglementaires de la FCEI a été intégrée ([voir page 7](#)) et le service des navigateurs d'affaires d'ONB a continué d'avoir un impact ([voir page 13](#)).

CHARTRE DES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA RÉGLEMENTATION DES PREMIERS MINISTRES : RÉSUMÉ

L'expérience démontre que des réglementations inutiles ou obsolètes peuvent entraver la croissance économique et constituer un fardeau excessif pour les entreprises, les gouvernements et le public. Le Nouveau-Brunswick et d'autres administrations de premier plan reconnaissent ce défi et guident leurs organismes de réglementation au moyen d'un ensemble de principes établis.

La *Charte des principes directeurs de la réglementation des premiers ministres* contribue à garantir une bonne gouvernance réglementaire, ainsi que le processus complet d'évaluation des répercussions sur les entreprises qui doit être réalisé dans le cadre de l'élaboration des politiques. Il incombe aux ministères qui déterminent qu'un objectif de politique publique nécessite une intervention réglementaire de démontrer que le règlement est requis, justifié et qu'il représente la solution la moins contraignante possible pour les entreprises.

L'initiative *Assurer une réglementation concurrentielle* vise à sensibiliser les ministères et les organismes à l'utilisation de la Charte pour les aider à élaborer des propositions de politique publique à l'intention du gouvernement.

Voici un résumé des principes de la *Charte* :

A. Déclaration d'intention fondamentale sur la réglementation

1. Le gouvernement imposera une réglementation uniquement pour atteindre ses objectifs en matière de politiques.
2. Il existe une présomption générale selon laquelle la réglementation ne devrait pas imposer de coûts ni d'obligations aux entreprises, aux entreprises sociales, aux personnes et aux groupes communautaires, à moins que des arguments solides et convaincants n'aient été présentés en ce sens.

B. Lignes directrices pour l'élaboration et l'évaluation de la réglementation

1. La nécessité de la politique doit être clairement formulée dès le départ.
2. La réglementation doit être le seul moyen efficace et nécessaire de répondre aux besoins de la politique.
3. La réglementation doit être une réponse mesurée.
4. La réglementation doit faire preuve d'imputabilité.
5. La réglementation doit être accessible et facile à respecter.
6. La réglementation doit tenir compte des répercussions économiques.
7. La réglementation doit être soumise à une bonne gouvernance.

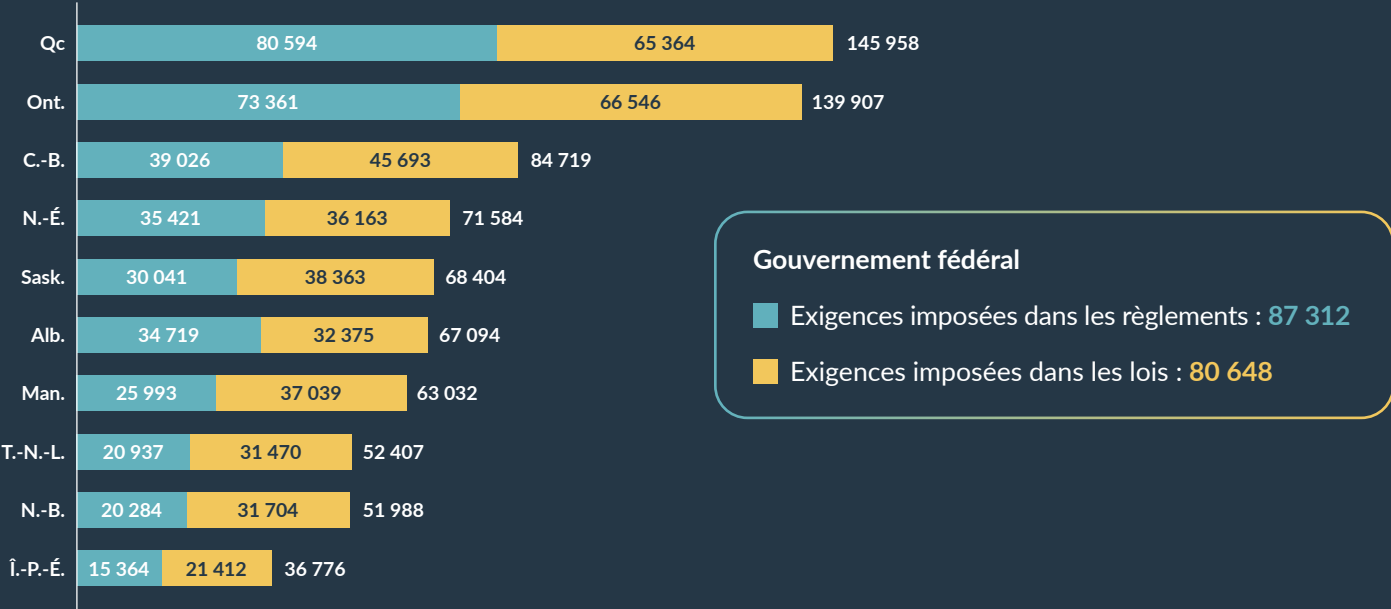
ÉVALUATION DU NOMBRE D'EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

ONB s'est engagée à inclure le dénombrement annuel de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) dans son rapport annuel sur le fardeau réglementaire. La FCEI est un organisme à but non lucratif qui défend les intérêts des petites et moyennes entreprises en matière de politique fiscale, de législation et de réglementations.

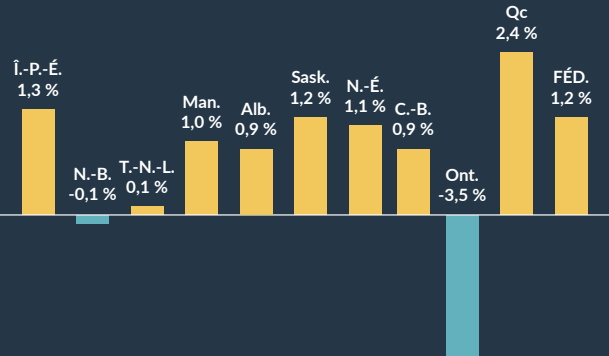
La FCEI a publié un document intitulé *Chiffrer les contraintes : évaluer le nombre total des exigences réglementaires imposées par nos gouvernements*, d'abord en 2024 puis en 2025. Afin de quantifier le fardeau réglementaire partout au Canada, la FCEI a estimé les exigences réglementaires et les restrictions figurant dans les lois et règlements des administrations.

En 2025, le Nouveau-Brunswick s'est classé derrière l'Île-du-Prince-Édouard en tant que 2^e province ayant le plus faible nombre d'exigences réglementaires, soit 51 988 exigences telles que définies par la FCEI. Ce chiffre ne tient pas compte de la taille de la population. La FCEI indique que le Nouveau-Brunswick comptait 7,3 exigences réglementaires par personne en 2025. Pour ce qui est de l'évolution des exigences réglementaires, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario ont été les seules provinces à enregistrer une baisse. La FCEI a constaté une diminution de 0,1 % au Nouveau-Brunswick et de 3,5 % en Ontario.

Total des exigences réglementaires en 2025 au Canada



Variation en pourcentage d'une année sur l'autre des exigences réglementaires, 2024-2025



Source : *Chiffrer les contraintes : évaluer le nombre total des exigences réglementaires imposées par nos gouvernements*.



OBTENIR LE POINT DE VUE DES ENTREPRISES : FORMULAIRE DE COMMENTAIRES SUR LA BUREAUCRATIE

Bien que la réglementation et un certain degré de fardeau réglementaire soient nécessaires à l'atteinte d'objectifs stratégiques et au bon fonctionnement de la société, une réglementation ou une bureaucratie excessive peut engendrer des difficultés et une augmentation des coûts pour les entreprises du Nouveau-Brunswick.

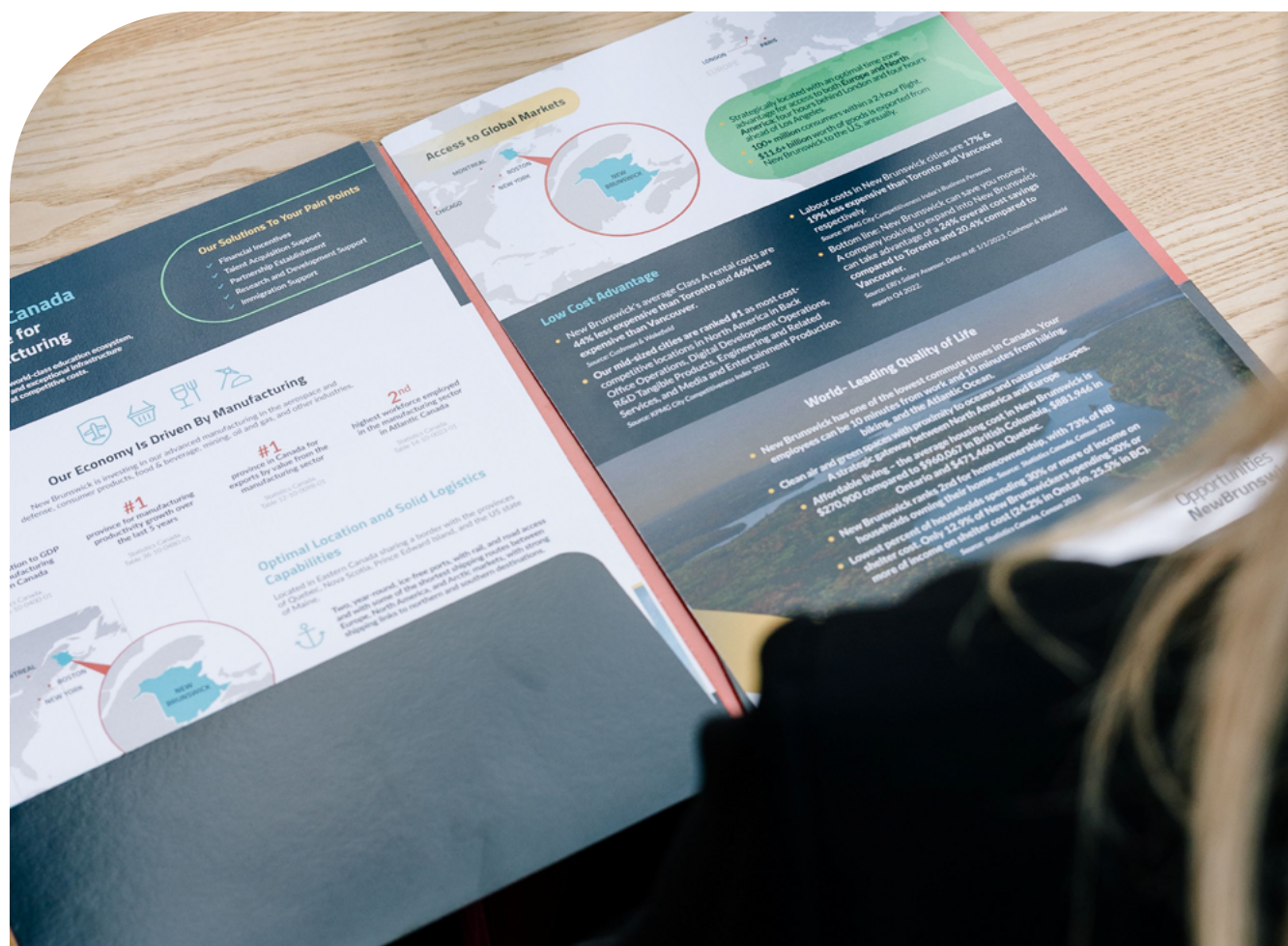
Les entreprises concernées par ces règlements sont souvent en mesure de reconnaître la bureaucratie, sans disposer d'un moyen formel de la signaler aux organismes de réglementation compétents. Par conséquent, au début de 2025, ONB a lancé le [Formulaire de commentaires sur la bureaucratie](#), proposant ainsi une plateforme permettant aux entreprises de communiquer leurs expériences et leurs préoccupations concernant tout fardeau réglementaire directement au gouvernement.

ONB examinera toutes les soumissions reçues. Les soumissions et les questions pertinentes feront l'objet d'un examen en collaboration avec le ministère ou l'organisme gouvernemental compétent.

Les entreprises peuvent utiliser le *Formulaire de commentaires sur la bureaucratie* pour signaler les obstacles au commerce interprovincial qui ont entravé leur capacité à exercer leurs activités, à transporter des marchandises, à investir ou à fournir des services au-delà des frontières provinciales ou territoriales du Canada.

Les commentaires sur la bureaucratie provenant directement des entreprises sont indispensables aux efforts d'ONB visant à garantir un environnement réglementaire concurrentiel pour les entreprises du Nouveau-Brunswick. Les entreprises peuvent faire part de leurs observations sur la réglementation excessive ou la bureaucratie [en ligne](#).

Quatorze commentaires ont été soumis au moyen du *Formulaire de commentaires sur la bureaucratie* en 2025–2026.



APERÇU DES RÉSULTATS

Le GNB s'est engagé à réduire le fardeau réglementaire pesant sur les entreprises de 20 millions de dollars sur cinq ans, entre 2022 et 2027. Les deux principaux programmes qui permettent de mesurer la réduction du fardeau réglementaire dans l'ensemble du gouvernement sont le service de navigateurs d'affaires et l'outil d'évaluation des répercussions sur les entreprises (ERE). Au cours de l'exercice, la réduction nette du fardeau réglementaire attribuable à ces deux mesures s'est élevée à 5 974 655 \$.

Exercice financier	Économies nettes de l'ERE	Économies des navigateurs d'affaires	Économies totales
2022-2023	35 384 377 \$	777 238 \$	36 161 615 \$
2023-2024	19 090 051 \$	993 243 \$	20 083 294 \$
2024-2025	-1 735 064 \$	1 087 014 \$	-648 050 \$
2025-2026	4 878 967 \$	1 095 688 \$	5 974 655 \$
Total sur quatre ans :			61 571 514 \$



ÉVALUATION DES RÉPERCUSSIONS SUR LES ENTREPRISES : TOUR D'HORIZON DE L'ANNÉE

Chaque fois qu'un ministère ou un organisme du gouvernement du Nouveau-Brunswick propose de modifier une loi ou un règlement susceptible d'avoir une incidence sur le fardeau réglementaire pesant sur les entreprises du Nouveau-Brunswick, il faut en évaluer les répercussions sur les entreprises. L'Évaluation des répercussions sur les entreprises (ERE) est un outil qui exige que le ministère réponde à plusieurs questions qui vérifient la modification réglementaire proposée par rapport aux principes de la *Charte des principes directeurs de la réglementation des premiers ministres* et qui quantifie l'incidence financière de la proposition sur les entreprises du Nouveau-Brunswick.

Au cours de l'exercice 2025–2026, quatre modifications réglementaires ont été mises en œuvre, faisant intervenir des ERE. Huit ERE ont été menées à bien au cours de l'exercice 2025–2026, et dix autres examens ont été réalisés, mais ont été jugés hors de portée. Vous trouverez ci-après un résumé des évaluations que chaque ministère ou organisme a réalisé au cours de la période de référence. Les répercussions nettes correspondent à la somme des allègements du fardeau réglementaire moins le total des alourdissements.

**Des ERE sont réalisées durant le processus d'élaboration de la réglementation. ONB n'assure le suivi du fardeau réglementaire tel que calculé dans l'ERE que lorsque les modifications réglementaires ont été mises en œuvre et sont « en vigueur ». Cela signifie que le projet de loi connexe a été approuvé par la législature ou que le règlement a été approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil, et que les modifications réglementaires sont applicables.*



Ministère

Ressources naturelles et Développement de l'énergie

Répercussions nettes

Diminution du fardeau de 5 411 300 \$

Description

Le ministère a modifié la *Loi sur les véhicules à moteur* pour que le ministre puisse délivrer des autorisations annuelles spéciales permettant la circulation de camions surdimensionnés pour le transport de billots de bois sur certains tronçons de route des terres de la Couronne, tels que définis dans la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne*. Ces changements permettent aux entreprises d'utiliser des véhicules hors normes et de réaliser ainsi d'importantes économies.

Ministère

Justice et Sécurité publique

Répercussions nettes

Allègement du fardeau impossible à quantifier

Description

Le ministère a adopté les versions de 2020 du *Code national du bâtiment*, du *Code national de l'énergie pour les bâtiments*, du *Code national de prévention des incendies* et du *Code national de la plomberie*. Ces codes permettent l'adoption de pratiques modernes de construction dans la province. Leur adoption devrait favoriser la mobilité de la main-d'œuvre et permettra au Nouveau-Brunswick de rester compétitif par rapport aux autres provinces et territoires du Canada qui les ont déjà adoptés ou sont en voie de le faire.

Ministère

Éducation postsecondaire, Formation et Travail

Répercussions nettes

Augmentation du fardeau de 532 333 \$

Description

Le ministère a apporté des modifications à la réglementation applicable aux écoles privées de formation professionnelle. Il a notamment imposé de nouvelles exigences concernant l'agrément des programmes et des instructeurs, la conservation des dossiers des étudiants, la reddition de comptes, une plus grande transparence dans les contrats conclus avec les étudiants, le maintien de cautionnements et les barèmes des frais et autres droits.



NAVIGATEURS D'AFFAIRES : TOUR D'HORIZON DE L'ANNÉE

Les navigateurs d'affaires d'ONB offrent un soutien sur mesure aux entrepreneurs et propriétaires d'entreprises qui doivent composer avec les divers défis réglementaires associés au démarrage, à la propriété et à l'exploitation d'une entreprise.

L'équipe utilise son réseau établi de partenaires des secteurs public et privé pour aider les propriétaires d'entreprises à accéder à l'information dont ils ont besoin. Le travail du service de navigateurs d'affaires porte notamment sur des aspects tels que l'enregistrement des entreprises, les exigences d'inspection, les permis et les licences. En tirant parti d'une approche de gestion de cas, les navigateurs d'affaires travaillent avec les propriétaires d'entreprises pour proposer des solutions propres à leurs besoins, peu importe où ils en sont dans leur parcours entrepreneurial.

Durant l'exercice 2025–2026, les navigateurs d'affaires :

- ont répondu à **1 107** demandes de renseignements provenant d'entreprises du Nouveau-Brunswick, dont 781 cas et 326 « interventions rapides »;
- ont allégé le fardeau réglementaire de **1 095 688 \$** pour les entreprises locales;
- avaient un taux de satisfaction de la clientèle de **97,5 %**.

Les navigateurs d'affaires d'ONB offrent un service rapide, courtois et utile et travaillent pendant les heures normales d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 16 h 30. Vous pouvez les joindre par téléphone au **1-833-799-7966** ou par courriel à l'adresse nav@navnb.ca.

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Renseignements généraux :

Téléphone : 506-453-5471

Numéro sans frais : 1-855-746-4662
(Amérique du Nord)

Télécopieur : 506-444-4277

Courriel : info@ONBCanada.ca

Service de navigateurs d'affaires :

Téléphone : 1-833-799-7966

Courriel : nav@navnb.ca

ONBCanada.ca/fr

